

Résultat intermédiaire de l'offre publique d'acquisition de  
ABSOLUTE INVEST SA, Zoug  
pour toutes les actions au porteur se trouvant dans le public de  
Absolute Europe SA, Zoug  
d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune

<b>Offre</b>	Suite à l'annonce préalable du 15 novembre 2006, ABSOLUTE INVEST SA, Zoug («ABSOLUTE INVEST») a soumis le 17 novembre 2006 une offre public d'acquisition («l'offre d'acquisition») portant sur toutes les actions au porteur de Absolute Europe SA, Zoug («Absolute Europe») d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Le prix net de l'offre par action au porteur de Absolute Europe est de EUR 42.60 net, sous déduction du montant brut d'éventuels effets de dilution survenant avant l'exécution de l'offre.
<b>Résultat intermédiaire</b>	Le délai de l'offre a expiré le 29 décembre 2006 à 16h00, heure d'Europe centrale (HEC). Jusqu'à ce moment, 975 001 actions au porteur de Absolute Europe ont été présentées à l'acceptation à ABSOLUTE INVEST. Ceci correspond à 27.73% des 3 515 844 actions au porteur de Absolute Europe faisant l'objet de l'offre d'acquisition. En tenant compte des actions au porteur de Absolute Europe détenues déjà avant la publication de l'offre d'acquisition par les personnes agissant de concert avec ABSOLUTE INVEST, il en résulte une participation de ABSOLUTE INVEST et des personnes agissant de concert avec elle de 51.71% du capital et des droits de vote de Absolute Europe.
<b>Conditions</b>	L'offre d'acquisition n'est soumise à aucune condition.
<b>Délai supplémentaire</b>	Conformément à la section A. chiffre 6 du prospectus de l'offre, un délai supplémentaire de 10 jours de bourse est fixé pour l'acceptation ultérieure de l'offre d'acquisition. <b>Le délai supplémentaire court du 8 janvier 2007 au 19 janvier 2007, 16h00 (HEC).</b>
<b>Dépôt</b>	Les déposants d'actions au porteur de Absolute Europe qui n'ont pas encore accepté l'offre d'acquisition sont priés de procéder selon les instructions de la banque dépositaire.
<b>Paiement du prix de l'offre</b>	Le paiement du prix de l'offre pour les actions au porteur de Absolute Europe présentées valablement à l'acceptation pendant le délai de l'offre et le délai supplémentaire sera effectué avec valeur au 29 janvier 2007.
<b>Annulation et décotation</b>	Conformément au prospectus de l'offre, ABSOLUTE INVEST se réserve le droit de faire décoter les actions au porteur de Absolute Europe après l'exécution de l'offre et de demander l'annulation des actions au porteur de Absolute Europe qui se trouvent encore dans le public pour autant que les conditions juridiques requises soient remplies.
<b>Restrictions de l'offre</b>	Concernant les restrictions de l'offre d'acquisition il est renvoyé au prospectus de l'offre du 17 novembre 2006.
<b>Valeur / ISIN / Ticker</b>	Actions au porteur Absolute Europe SA 1 062 367 / CH0010623673 / ABSE